



Encourager la diversification économique de l'agriculture FICHE ACTION N° 5 Diversifier l'activité agricole

Référence à l'Axe de la Charte du Pays :

**Doter le Pays d'une image économique forte au travers de projets
majeurs : développer ou renforcer d'autres domaines d'activités**

**Référence à l'Axe n° 1 du Contrat de Développement Territorial
2007/2013 :**

**Valoriser les atouts économiques en assurant la complémentarité des
territoires et des savoir-faire**

MOTIVATION DE L'ACTION

Contexte de l'action et descriptif général :

L'agriculture représente l'activité économique la plus visible du territoire du Pays dont 57 % est composé de terres agricoles. La production dominante demeure l'élevage bovin viande allaitant, le territoire étant identifié comme le berceau du Charolais. D'autres productions sont également représentées tels que les ovins, le maraîchage, le porc, l'apiculture, la viticulture.

Cependant, le Pays fait le constat d'un nombre important de départs à la retraite dans les dix prochaines années et du déficit des repreneurs face aux complexités financières et réglementaires que génère la reprise d'une exploitation agricole ; seules les grandes exploitations résistent mieux. En effet, on observe entre 1988 et 2000, une augmentation de 86 % des exploitations de 100 ha et le doublement de celles de 150 ha.

Certaines exploitations ont besoin, aujourd'hui, de se diversifier pour faire face à l'instabilité des marchés et de créer de la valeur ajoutée. D'autres s'engagent dans cette voie pour répondre aux besoins locaux exprimés par des consommateurs de plus en plus nombreux. Certaines expériences comme les paniers solidaires, la vente à la ferme, en témoignent.

Le Pays souhaite valoriser l'activité agricole en soutenant des actions en faveur de la diversification, visant à renforcer la mise en réseau des acteurs urbains/ruraux et le développement économique dans une démarche de qualité.

Résultats attendus et impacts de l'action :

- Développer les circuits courts moins consommateurs d'énergie inhérente au transport, ainsi que la promotion et la communication des produits locaux.

Au-delà des circuits-courts, le Pays de Nevers Sud-Nivernais souhaite :

- Maintenir et sécuriser le revenu des agriculteurs
- Créer de la valeur ajoutée sur le territoire
- Offrir de nouveaux services

Contribution de l'action à la mise en œuvre de la stratégie de développement local (au regard du projet du territoire) et régional (au regard notamment des priorités d'intervention)

Les actions identifiées dans la thématique s'inscrivent dans la stratégie de développement global définie par le Pays au présent contrat :

- Encourager la diversification économique de l'agriculture
- valoriser l'activité agricole
- relancer l'activité commerciale et artisanale
- pérenniser le tissu agricole

et contribuent aux priorités définies par :

- L'Etat dans les orientations ciblées par le PAD : « structurer et orienter la production départementale et le soutien aux initiatives » dont l'un des axes est d' « encourager les exploitations à s'engager dans des filières « à valeur ajoutée » : agriculture biologique, filières courtes/vente directe, diversification à travers le conseil, l'appui technique et la mobilisation de références, dont le CERD », et qui se décline en action n° 8 « diversifier les productions agricoles et les activités des agriculteurs » en cohérence avec le SDDS (Schéma Directeur Départemental des Structures), action 4 du PAD ; « maintenir une population active agricole en favorisant l'installation et en consolidant l'emploi salarié » et portant notamment sur le « soutien à la constitution ou la consolidation du capital d'exploitation en tenant compte des exploitants, de l'environnement familial et du salariat » comprenant notamment des aides PRI (Programme Régional à l'Installation)
- La Région dans les CIP des filières « bovin viande », « ovin viande », « avicole », « porcine », « lapins de chair », « apiculture », « grandes cultures » dont les objectifs portent notamment sur l'accroissement, la qualité et la diversification des productions ;
- Le Département pour lequel les actions en faveur de la diversification et des circuits courts de commercialisation, représentent un objectif prioritaire.

Plus-values

Maintien des exploitations agricoles sur le territoire en développant de nouvelles activités
Création de nouveaux débouchés pour les producteurs en lien avec les citoyens, les commerçants et la clientèle touristique (promotion-communication des produits locaux en lien avec le tourisme fluvial et le programme Leader)
Développement des circuits courts
Utilisation des produits locaux dans les portages de repas, la restauration collective,... en lien avec la fiche-action 17-3 « alimentation-nutrition-prévention-santé » dans le cadre de la prévention et de l'éducation à la santé

Caractère intercommunal de l'action

Certaines Communautés de Communes pourront accompagner des actions plus locales.

Caractère durable de l'action

Dans le Sud Nivernais, l'agriculture est basée sur des systèmes herbagers extensifs qui préservent la qualité des paysages et de l'environnement. La création d'ateliers permettra un maintien des exploitations dans l'avenir.

Articulation Pays-Agglomérations – Villes intermédiaires

La présence de l'agglomération et de bourgs ruraux, avec ou sans marché local, sur le Pays de Nevers Sud-Nivernais est un avantage pour les agriculteurs diversifiés qui peuvent trouver des débouchés pour vendre leurs produits., développer les circuits-courts et maintenir leur exploitation grâce à la création de nouveaux débouchés.

TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES

et premières déclinaisons opérationnelles possibles (opérations)

1	<p>L'apport financier des crédits territoriaux du Conseil Régional s'effectuera en contrepartie des crédits européens.</p> <p><i>Intitulé : réalisation d'une étude-action visant à recenser exhaustivement les producteurs locaux et l'offre de produits locaux sur le territoire du Pays (viande Charolaise, maraîchage, ...)</i></p> <p>Il s'agit de :</p> <p>1.1. Créer une base de données exhaustive de l'offre de produits locaux et des producteurs existants sur le territoire - actualisation des données et utilisation sur tout support, notamment cartographique</p> <p>1.2. D'identifier et de mettre en œuvre des actions de valorisation des produits locaux issues de l'étude et faire connaître l'offre au consommateur au sein de la restauration collective, sur les marchés locaux, dans le cadre d'actions de prévention-nutrition-santé,...</p> <p>Le Pays soutiendra les actions de valorisation en fonction des résultats de l'étude (signalétique, sites Internet, collectifs, animations, campagne de promotion et de communication, ...) en direction des cibles (particuliers, commerces, collectivités...) à partir des critères définis par la Commission Agriculture.</p>
2	<p><i>Intitulé : Développement des ateliers de diversification</i></p> <p>2.1. Soutien à la réalisation d'études pour la mise en place de projets individuels et collectifs</p> <p>Lors de la mise en place d'un projet de diversification, une étude de marché ou de faisabilité est nécessaire afin d'étudier la viabilité du projet, les investissements à réaliser, les besoins du public...</p> <p>2.2. Soutien aux opérations ciblées par l'étude-action</p> <p><u>Description</u> : Le Pays apportera son soutien aux investissements offrant de nouveaux débouchés aux exploitations existantes ou à venir : (projets individuels et collectifs)</p> <p>a) Production (ovin, maraîchage, bovin, lait, porc...)</p> <p>b) Transformation et commercialisation des produits issus de la production</p> <p>c) Tourisme et loisirs (label « bienvenue à la ferme » ; « accueil paysan », hébergements touristiques, ...)</p>

	<p>d) Autres services (hébergements d'étudiants à la ferme de type « campus vert », « jardin libre cueillette », accueil de personnes âgées, de public fragilisé, entretien espaces verts en direction de la population, des collectivités locales, ...)</p> <p><i>Les projets seront soutenus par le Pays de Nevers Sud-Nivernais uniquement après avoir fait l'objet d'une étude de faisabilité ou de marché réalisée à l'appui du CERD ou de la Cellule Diversification de la Chambre d'Agriculture de la Nièvre.</i></p>
3	<p>Intitulé : soutien à la mise en réseau des acteurs urbains/ruraux</p> <p>Favoriser en amont l'organisation, la concertation entre les producteurs, puis la mise en place d'actions de promotion, de communication et de commercialisation en associant tous les acteurs potentiels du Pays : petits commerces locaux, grande distribution, exploitants agricoles, métiers de bouche, ... Cette mesure participe à la mise en œuvre des objectifs du programme LEADER du canal du nivernais en faveur du renforcement de l'offre de produits locaux recherchés par les touristes.</p> <p>Il s'agit de faire émerger des actions de promotion des produits locaux en partenariat avec la grande distribution par la réalisation, notamment, d'un encart dans le document publicitaire de l'hypermarché, illustrant les territoires et les produits concernés commercialisés par celui-ci.</p> <p>Cette action renvoie à la fiche-action 17-3 « Alimentation-nutrition-prévention-santé » dont l'objectif est de favoriser des actions à caractère éducatif et de prévention en associant les maillons de la chaîne y compris les producteurs locaux et la grande distribution</p>

MAITRES D'OUVRAGE POTENTIELS

1.	Chambre d'Agriculture
2.	Agriculteurs, groupements de producteurs
3.	ANCAR/ Chambre d'Agriculture

CRITERES SPECIFIQUES ET CONDITIONS PARTICULIERES DE MISE EN OEUVRE

	Justificatifs portant sur l'implication intercommunale	Justificatifs portant sur l'éco-conditionnalité
1	<p>Etude à l'échelon du territoire Pays</p> <p>Crédits CRB territorial si l'action porte à la fois sur un état des lieux et une vision prospective des produits existants, à développer (niches potentielles) et sur la stratégie globale de développement et de valorisation à l'échelle Pays (recherche de débouchés, accompagnement à l'émergence de projets, structuration et animation d'un réseau). L'action devra être réalisée sous la forme d'une formation action des acteurs et devra associer le CERD.</p>	
2.1	Etude initiale de marché ou de faisabilité du projet	
2.2.	Les projets soutenus devront s'inscrire dans une démarche de qualité (labels, ...)	
3	Impact à l'échelon du territoire et au-delà	
	<p>Autres dispositions particulières : avis et implication active de la Commission « Agriculture-Environnement-Paysages » du Pays en amont.</p>	

PREMIERS CADRAGES FINANCIERS					
Types de crédits (territoriaux/sectoriel)			Taux d'intervention (définition d'une fourchette)		Fléchage sur volet 1 ou volet 2
1	Pays	Département	FDP	Hors actions financées en sectoriel	Volet 2
	Pays	Région	Sectoriels et/ou Territoriaux	70 %	
2		Département	CPI	Adaptation des exploitations agricoles à de nouveaux objectifs de production Selon règlement en vigueur	
	Pays	Département	FDP		
		Région	sectoriels		
		Région	Sectoriels	Développement du tissu rural : soutien à la réalisation d'études et investissement structurants pour l'agriculture - projets collectifs	
		Région	Sectoriels	Soutien aux investissements collectifs qui contribuent à la promotion et à la commercialisation des productions locales : 30 %	
	Pays	Etat	FNADT	50 % étude 30 % investissement découlant de l'étude préalable.	
2.2.b)		Département	Contrats de projets collectifs	Développement des filières agricoles et alimentaires Selon règlement en vigueur	
2.2.c)		Région	Contrat de projets Etat/Région	Soutien aux investissements de transformation à la ferme - mesure F2e. Selon règlement en vigueur	
3		Département	Contrats de projets collectifs	Développement des filières agricoles et alimentaires Selon règlement en vigueur	
	Pays	Département	FDP		
		Département	Sectoriels	Aide aux actions de communication et manifestations agricoles Selon règlement en vigueur	
		Région	Sectoriels	Vente des produits agricoles sur les marchés - soutien aux investissements matériels destinés à la vente de produits agricoles sur les marchés locaux (hors produits vins)	

DISPOSITIFS D'EVALUATION

1.	Nombre d'études réalisées Nombre d'ateliers de diversification soutenus
2.	Montant des investissements effectués Mise en réseau des producteurs
3.	Nombre de productions identifiées Retombées du plan de communication